

Inscriptions
du 28 juin 14h au 16 Août,
du lundi au samedi

L'inscription est soumise au règlement des droits d'inscription

Date d'inscription :

I- VOS INFORMATIONS

Nom de l'Association (**en toutes lettres – PAS DE SIGLE**) :

.....

Nom du Président :

Adresse de l'association :

.....

CP : Commune :

Téléphone : e-mail :

Site Internet (sera mis sur assogora.org) :

Si nécessaire, adresse d'expédition des documents Assogora :

.....

Téléphone : e-mail :

Site Internet :

II – CHOIX DU STAND

Pour aider les visiteurs à se repérer, ASSOGORA est agencé en huit villages, c'est-à-dire 8 thématiques. Chaque association choisit le village dans lequel elle aimerait exposer.

Cocher le village choisi en fonction de l'activité de l'association :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Action culturelle | <input type="checkbox"/> Prévention – Santé – Handicap |
| <input type="checkbox"/> Solidarité – Citoyenneté | <input type="checkbox"/> Services à la personne |
| <input type="checkbox"/> Échanges européens/internationaux | <input type="checkbox"/> Sports – Loisirs |
| <input type="checkbox"/> Cadre de vie – Quartiers – Environnement – Nature | <input type="checkbox"/> Économie Responsable |

N° de stand 1

Nom de l'association :

Nom et signature du représentant :

PAYÉ (Tampon de PAA)

Date :

N° de stand

1

III – BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE

Votre association souhaite-t-elle un branchement électrique sur le stand ? oui non

Pour quel type d'animation ?

vidéo musique informatique (cf. Art. 9 du règlement intérieur)

IMPORTANT :

1) Le nombre de bornes est limité, elles sont attribuées dans l'ordre d'inscription des associations..

2) Les prises doivent être impérativement aux normes P17 16 ampères monophasées.

Pays d'Aix Associations ne fournit aucun matériel, pensez à vous munir des prises P17 + rallonge de 10 à 30 mètres + prises de terre.

3) Afin de préserver des moments de calme, les animations, musiques, chants, bruits de toutes sortes, sont autorisés uniquement 30 minutes par heure, durant la seconde demi-heure de chaque heure (sauf autorisation particulière liée à l'organisation).

4) Un stand par association. Dimensions du stand : 3 m env. de longueur / 2 m de profondeur.

5) Pays d'Aix Associations ne fournit pas de matériel, pensez à vous munir de tables, chaises...

6) Pour les associations ne se rendant pas à la Maison de la Vie Associative pour choisir leur stand, ce dernier sera attribué par Pays d'Aix Associations en fonction du village choisi.

7) La réorganisation d'ASSOGORA 2011, se développant désormais sur le Cours Mirabeau **et les Allées Provençales, pourra entraîner le déplacement par Pays d'Aix Associations, d'associations ayant choisi un emplacement, afin d'assurer la coordination et la sécurité d'ASSOGORA.**

IV – PAIEMENT

L'inscription est soumise au règlement des droits d'inscription fixés à :

35 € pour les associations adhérentes

70 € pour les associations non adhérentes.

Une inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

Pour les associations non membres de Pays d'Aix Associations, documents à fournir :

Statuts Insertion Journal Officiel Composition du bureau

Règlement effectué le :

Montant :

Chèque

Espèces

Nom de la Banque :

N° du compte :

N° du chèque :

Nom et signature du Président

La signature du bulletin d'Inscription vaut acceptation du Règlement Intérieur d'Assogora 2011

ASSOGORA 2011

Salon de la vie associative et du bénévolat du Pays d'Aix organisé par Pays d'Aix Associations

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2011

Maison de la vie associative – Lou Ligourès – Place Romée de Villeneuve – 13090 Aix-en-Provence

Tél. : 04 42 17 97 00 – Fax : 04 42 17 97 09 – Mail : communication@paysdaixassociations.org

www.assogora.org - www.paysdaixassociations.org